

2018

L'Ambassade de Turquie présente ses compliments à l'Organisation Mondiale des Douanes et se référant à sa lettre n°184 du 5 décembre 2005, a l'honneur de porter à Sa connaissance que la République de Turquie vient de finaliser la procédure nationale quant à la ratification du Protocole d'Amendement à la Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers, fait à Bruxelles le 26 juin 1999.

L'Ambassade de Turquie profite de cette occasion pour faire parvenir à l'Honorable Organisation, la Lettre d'adhésion audit Protocole dûment signée par le Ministre turc des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Abdullah GUL, ainsi que les exemplaires ratifiés du Protocole d'Amendement à la Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes Douaniers.

L'Ambassade de Turquie saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation Mondiale des Douanes, l'assurance de sa très haute considération.

Bruxelles, le 2 mai 2006

